




REPUBLIQUE FRANCAISE      DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Envoyé en préfecture le 13/01/2023  
Reçu en préfecture le 13/01/2023  
Publié le   
ID : 007-210700175-20230112-ARR\_202301\_1201-AU



## ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC -ERP- ARRETE D'AUTORISATION D'OUVERTURE AU PUBLIC – AOP -

**Le Maire de La Commune de LES ASSIONS, Ardèche**      **ARR N° P- 2023-01**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 122-5, R 162-12 et R 143-39;  
Vu le Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité; ;  
Vu l'Arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessible aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création, ou leur modification, pris en application de l'article R 162-9 du code de la construction et de l'habitation;  
Vu l'Arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public – ERP- ;  
Vu l'avis de la Sous-Commission Départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (ou de la Commission d'Accessibilité d'Arrondissement ou de la Commission Communale ou Intercommunale d'Accessibilité) du 6 décembre 2022 ;  
Vu l'avis de la Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur (ou de la Commission de sécurité d'arrondissement ou de la Commission Communale ou Intercommunale de sécurité).  
Vu le rapport d'étude du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche assorti d'un avis favorable du 10 novembre 2022 ;  
Vu l'Arrêté Préfectoral N° 07-2021-11-16-003 du 16 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche.

### **ARRÊTE:**

**Article 1.** : L'établissement MAIRIE genre E.R.P type L catégorie 5 sis 1121 Route du Chef-Lieu Le Village 07140 LES ASSIONS est autorisé à ouvrir au public.

**Article 2.** : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précitée.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la contribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipement, de matériaux ou d'éléments de constructions ou soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

**Article 3.** : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur Le Sous-Préfet
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.

Fait à LES ASSIONS, le 12 janvier 2023,



**A Les Assions, le 12 janvier 2023.**  
**Le Maire,**  
**Emmanuel LEGRAS.**